Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260320-053_20032026-DE

République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

PARIGNÉ

RÉUNION DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	16/03/2026
Date d'affichage	16/03/2026

Rang Candidats	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	CHEMINANT	Valérie	x			
7	CADOUX	Erwan	x			
8	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
9	LE BLANC	Philippe	x			
10	GROUS	Laëtitia	x			
11	MONNET	Philippe	x			
12	MOREL	Aurélie	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	SÉMERIL	Béatrice	x			
15	HERVÉ	Hubert	x			

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15

053 - DESIGNATION REPRÉSENTANT CLETC FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il sera proposé la répartition des sièges dans la CLETC lors du prochain Conseil d'agglomération de Fougères Agglomération. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à cette commission.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

désigne Monsieur Hervé GUILLARD titulaire et Madame Marie-Reine CHEREL suppléante pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Fougères Agglomération.

Secrétaire de séance,
V.Cheminant

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD
Hervé GUILLARD
Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.03.24 16:02:57 +01'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)